

13.04.2011 – 08:36 Uhr

proTELL Société pour un droit libéral sur les armes Assemblée générale du samedi 9 avril 2011 à Olten

Olten (ots) -

Interdiction d'oublier! - Sévères critiques à l'encontre des auteurs de l'initiative de désarmement et de Mme la Conseillère fédérale Sommaruga. Lors de l'assemblée générale de proTELL, son président et ancien Conseiller national Willy Pfund a critiqué vivement les auteurs de l'initiative sournoise de désarmement. Il n'a montré également aucune compréhension pour les déclarations de la Conseillère fédérale Sommaruga, témoignant d'une mauvaise conception de la démocratie en déclarant directement à l'issue du refus clair du souverain vouloir s'engager pour une sévérité accrue de la loi.

Satisfaction de proTELL au sujet de la décision populaire indiscutable du 13 février 2011. proTELL est satisfait du verdict de la votation populaire sur l'initiative de désarmement du 13 février 2011 et remercie tant les citoyens et citoyennes ayant voté que les innombrables associations et organisations qui ont contribué à ce puissant non. «Interdiction d'oublier!» a proclamé le président Pfund lors l'assemblée générale du 9 avril 2011 à Olten, en ne pensant pas seulement aux véritables motifs de la GSSA et du PS visant la suppression de notre armée de milice, mais aussi au rôle d'une grande partie des médias qui ont propagé largement sans critique les argumentations usées des initiateurs et des organisations les soutenant. Pfund a également sévèrement critiqué le comportement de la Conseillère fédérale Sommaruga qui a quittancé le non indiscutable du peuple avec la menace de rendre plus sévère le droit sur les armes actuellement en vigueur.

Poursuite du combat pour un droit sur les armes libéral et exigences claires de proTELL Avec l'initiative pour la suppression de l'obligation de servir et les nombreuses interventions parlementaires pour affaiblir l'armée de milice et pour un nouveau durcissement du droit sur les armes en Suisse, de nouvelles prescriptions contre les armes arrivent de l'UE et de manière croissante aussi de l'ONU. Le fait que la Suisse, avec la «votation populaire du 5 juin 2005 sur Schengen», ait cédé sa souveraineté séculaire en matière de droit sur les armes à l'UE est aussi amer que l'avait été le renforcement de notre dépendance lors de l'entrée à l'ONU en son temps. proTELL exige aussi bien la poursuite de la remise sans restriction et gratuite au domicile de l'arme personnelle aux soldats que le renoncement à procéder à d'autres durcissements du droit sur les armes actuellement en vigueur. L'étroite collaboration avec les tireurs, les chasseurs, les collectionneurs et marchands d'armes doit être encore renforcée. Dans ce but, non seulement les communautés d'intérêts suisses mais aussi les associations qui ont mené avec succès la lutte contre l'initiative sur le désarmement doivent subsister.

Contact:

Hermann Suter
Lohrihof 2
6404 Greppen
Mobile: +41/79/415'50'05
E-Mail: hermann.suter@bluewin.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007002/100622827> abgerufen werden.